



NOTE DE TRAVAIL

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)

VINGT-QUATRIÈME RÉUNION

Montréal, 28 octobre – 8 novembre 2013

Point 2 : Élaboration de recommandations relatives à des amendements des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) à introduire dans l'édition de 2015-2016

**PROJET D'AMENDEMENT DES INSTRUCTIONS TECHNIQUES POUR ALIGNEMENT
SUR LES RECOMMANDATIONS DE L'ONU — APPENDICE 2**

(Note présentée par la Secrétaire)

SOMMAIRE

La présente note contient un projet d'amendement de l'Appendice 2 (Glossaire) des Instructions techniques tenant compte des décisions prises par le Comité d'experts ONU du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, à sa sixième session (Genève, 14 décembre 2012). Le projet d'amendement tient compte également des amendements convenus par la réunion DGP-WG/13 (Montréal, 15 – 19 avril 2013).

Le DGP est invité à convenir du projet d'amendement figurant dans la présente note de travail.

Appendice 2

GLOSSAIRE

(...)

Règlement type de l'ONU, Appendice B, ST/SG/AC.10/40/Add.1
Voir aussi le § 3.2.51 du rapport (anglais seulement)

Glossaire

<i>Termes et explications</i>	<i>N° ONU, le cas échéant</i>
<p>GÉNÉRATEURS DE GAZ POUR SAC GONFLABLE ou MODULES DE SAC GONFLABLE ou RÉTRACTEURS DE CEINTURE DE SÉCURITÉ DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ À AMORÇAGE ÉLECTRIQUE. Objets contenant des matières pyrotechniques, utilisés pour actionner les équipements de sécurité des véhicules tels que des sacs gonflables ou des ceintures de sécurité, ou des marchandises dangereuses d'autres classes et qui sont utilisés dans des véhicules, des bateaux ou des aéronefs pour améliorer la sécurité des personnes. Exemples de dispositifs de sécurité : générateurs de gaz pour sac gonflable, modules de sac gonflable, rétracteurs de ceinture de sécurité et dispositifs pyromécaniques. Ces dispositifs pyromécaniques sont des éléments assemblés destinés, entre autres, à des fonctions de séparation, de verrouillage, de «release-and-drive» ou de retenue des occupants. Ce terme comprend les « dispositifs pyrotechniques de sécurité ».</p>	0503, 3268
<hr/> <p>DGP-WG/13-WP/12 (anglais seulement) voir le § 3.2.13.1, alinéa d), du rapport</p> <hr/>	
<p>[AMIANTE. Terme générique qui désigne des fibres de silicates minéraux naturels des familles de la serpentine et de l'amphibole. Le chrysotile, généralement connu sous le nom d'amiante blanc, fait partie de la famille de la serpentine. Dans la famille de l'amphibole, on trouve l'actinolite, l'amosite ou mysorite (amiante brun), l'anthophyllite, la crocidolite (amiante bleu) et la trémolite. Tous les types d'amiante peuvent être dangereux pour la santé, l'amiante bleu et l'amiante brun <u>les amiantes amphiboles</u> étant les plus dangereux.]</p>	2212, 2590
<hr/> <p><i>Note rédactionnelle.</i>— Les rubriques « générateurs de gaz pour sac gonflable », « modules de sac gonflable » et « rétracteurs de ceinture de sécurité » seront ajoutées dans le Tableau 3-1 avec des renvois aux rubriques « dispositifs de sécurité à amorçage électrique » et « dispositifs pyrotechniques de sécurité ».</p> <hr/>	